

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/132
2 décembre 1999

(99-5332)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

SOUDAN

Déclaration de M. Adam Eltahir Hamdoun Ministre du commerce extérieur

(En qualité d'observateur)

Le fait que les 48 pays les moins avancés (PMA), dont le Soudan fait partie, continuent à se marginaliser dans une économie mondiale qui se caractérise par une mondialisation et une libéralisation rapides constitue tant pour nous au plan national que pour la Communauté internationale dans son ensemble un défi tout particulier.

L'amélioration de nos résultats commerciaux et l'accélération de notre intégration dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral sont étroitement liées aux problèmes plus généraux du développement, notamment dans le domaine du commerce. Cette amélioration passe par le renforcement de nos capacités d'offre et par la fourniture d'une assistance à nos pays pour les aider à surmonter les contraintes qui pèsent sur l'offre et à accroître la compétitivité. À l'aube du nouveau millénaire, il est temps d'examiner les possibilités qui se présentent et les problèmes qui se posent afin que les liens d'interdépendance économique qui se sont créés à l'échelle mondiale se traduisent par une amélioration du niveau de vie des populations dans les PMA. Le premier pas vers l'intégration des PMA à l'économie mondiale et au système commercial international est leur intégration institutionnelle dans ce système. Le Soudan fait partie des quelque 30 pays et des six PMA qui sont en cours d'accession à l'OMC. Le Soudan a communiqué l'Aide-mémoire en vue de son accession au début de cette année, et nous demandons instamment aux Membres de l'OMC concernés de l'examiner sans tarder afin de mettre le processus sur les rails. Il est impératif que des procédures d'accession améliorées et clairement définies pour les PMA soient mises en place de manière prioritaire. L'expérience a montré que jusqu'à présent les PMA en cours d'accession ont été soumis à des exigences excessives et coûteuses.

À cet égard, nous pensons qu'il faudrait établir une procédure simplifiée, assortie de lignes directrices clairement définies. Il ne faudrait pas demander aux PMA, à l'occasion de leur accession, d'assumer des obligations ou de prendre des engagements supérieurs à ce qui est prévu pour les pays moins avancés Membres de l'OMC.

Compte tenu de nos capacités humaines, institutionnelles et technologiques limitées, nous demandons instamment à l'OMC et aux autres organisations compétentes de nous fournir une assistance technique et un soutien financier appropriés afin de nous aider dans nos efforts pour accéder à l'OMC. Cette assistance devrait être financée sur les budgets ordinaires des institutions mettant en œuvre le Cadre intégré.

Je tiens à réaffirmer que mon pays poursuivra la réforme et la libéralisation de son économie en vue de faciliter son intégration dans le système commercial multilatéral.

Enfin, permettez-moi de rappeler qu'en tant que groupe, nous avons soumis des propositions concernant un nouveau plan d'action global visant à répondre à nos préoccupations. Nous demandons en outre la mise en œuvre complète et effective de la décision de Marrakech en faveur des pays les moins avancés.

Nous voulons souligner qu'il est essentiel que tous les produits des PMA bénéficient d'un accès aux marchés consolidé avec entrée en franchise de droits et sans contingent. Les mesures concernant le traitement spécial et différencié, qui revêtent une importance particulière pour les PMA devraient être renforcées et devenir partie intégrante des règles commerciales multilatérales. Les périodes transitoires dont bénéficient les PMA devraient être prolongées dans une mesure raisonnable.
